

# **CONSULTATION CITOYENNE**

## **DU 01 OCTOBRE 2023**

**« Etes vous favorable à l'implantation de quatre systèmes de vidéoprotection sur la commune, tels que préconisés par les services de gendarmerie ? »**



# Pourquoi de la vidéoprotection ?



## Quelques exemples pour ces 2 dernières années :

- multiples cambriolages d'habitations
- cambriolage de la boucherie
- cambriolage de l'épicerie
- cambriolage du Marmiton du Pilat
- car-jacking
- incendie volontaire d'une maison
- insécurité et trafic de stupéfiants au parking du Guizay
- multiples décharges sauvages dans nos bois
- divers tags sur les murs
- dégradation des vitres de l'école et du gymnase
- dégradation du WC public
- ...



Où ?

4 systèmes de vidéoprotection :

1 au niveau de la RD 1082, carrefour d'entrée / sortie  
du centre bourg



# Quel coût ?

- Coût global de l'investissement : entre 59 000 € et 78 500 € HT
- Subvention de la Région : 50 % (sur la partie « matériel »)
- Subvention du Département : 80 % (sur la partie « réseau »)
- Montant de l'investissement restant à charge pour la commune après déduction des subventions : entre 22 000 € et 31 750 € HT



# Modalités d'exploitation des images ?

- Images enregistrées sur un disque dur dans un lieu sécurisé de la mairie et accessible uniquement par les personnes habilitées via un mot de passe personnel
- Pas de diffusion en direct sur un écran et aucune connexion avec un éventuel CSU (centre de supervision urbaine)
- Consultation des images uniquement sur réquisition des services de la gendarmerie ou de la police nationale

